



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 5 juin 2006 — N° 37

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 195 Loi modifiant de nouveau la Loi sur le vérificateur général

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Une entente concernant la communication de renseignements entre la Régie de l'assurance maladie du Québec et le Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford ;

(Dépôt n° 305-20060605)

Une entente concernant la communication de renseignements entre la Régie de l'assurance maladie du Québec et le Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata ;

(Dépôt n° 306-20060605)

5 juin 2006

Une entente concernant la communication de renseignements entre la Régie de l'assurance maladie du Québec et le Centre de santé et de services sociaux des Collines.

(Dépôt n° 307-20060605)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 2 juin 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 308-20060605)

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 31 mai et 1er juin 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route. La commission a également tenu une séance de travail le 2 juin 2006.

(Dépôt n° 309-20060605)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Charest (Rimouski) dépose :

La Déclaration des personnes handicapées et des familles pour l'accès aux services sociaux et de santé, datée du 12 mai 2006.

(Dépôt n° 310-20060605)

À la demande de M. le président, M. Bergeron (Verchères) retire certains propos non parlementaires.

5 juin 2006

M. Dion (Saint-Hyacinthe) souhaite déposer un disque numérique polyvalent (DVD). M. le président rend ensuite la décision suivante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

La présidence ne peut accepter le dépôt d'un disque numérique polyvalent en raison des mesures de conservation que demande ce type de document.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Motion de censure

Mme Harel, chef de l'opposition officielle, propose :

5 juin 2006

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne le gouvernement libéral pour avoir rompu ses promesses électorales et pour avoir perdu la nécessaire confiance qui doit exister entre la population québécoise et son gouvernement.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 15 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Harel, chef de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 47 en annexe)

Pour: **33** Contre: **56** Abstention: **0**

À 13 h 11, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

5 juin 2006

La séance reprend à 15 h 05.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Avant de reprendre le débat sur la motion proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, lors de la séance du 1^{er} juin 2006.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de scission est recevable. En effet, le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, contient plus d'un principe. Chaque partie du projet de loi scindé peut être considérée distinctement et constitue plus qu'une simple modalité. En outre, les projets de loi qui résulteraient de la scission constituent des projets de loi cohérents en eux-mêmes. Enfin, tous les éléments contenus dans le projet de loi initial sont intégralement redistribués dans les projets de loi proposés, sans y ajouter aucun élément nouveau.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de scission : 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur la motion de scission présentée par M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle.

5 juin 2006

À la fin de son intervention, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, propose une motion d'ajournement du débat sur la motion de scission du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **48** en annexe)

Pour: **30** Contre: **54** Abstention: **0**

Le débat se poursuit sur la motion de scission du projet de loi n° 23 présentée par M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle.

À 18 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

5 juin 2006

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de scission du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, présentée par M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Boucher (Johnson) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **49** en annexe)

Pour: **31** Contre: **53** Abstention: **0**

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 1^{er} juin 2006, sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, Mme Maltais (Taschereau) propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **50** en annexe)

Pour: **28** Contre: **52** Abstention: **0**

5 juin 2006

Le débat se poursuit sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

À minuit, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 6 juin 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

5 juin 2006

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure proposée par Mme Harel, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 47)

POUR - 33

Bergeron	Deslières	Lelièvre	Roy
Bertrand	Dion	Lemay	Simard
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lemieux	Thériault
<i>[Vachon]</i>	Doyer	Maltais	<i>[Masson]</i>
Boucher	Dufour	Morin	Valois
Bourdeau	Grondin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	
Caron	Harel	Papineau	
Champagne	Jutras	Picard	
Charest	Légaré	Pinard	
<i>[Rimouski]</i>	Legault	Richard	
Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Robert	

CONTRE - 56

Auclair	Copeman	Kelley	Paquin
Audet	Corbeil	Lafrenière	Paradis
Bachand	Courchesne	Lamquin-Éthier	Pelletier
<i>[Arthabaska]</i>	Delisle	L'Écuyer	Perreault
Beauchamp	Descoteaux	Legault	Reid
Béchar	Després	<i>[Chambly]</i>	Rioux
Bernard	Dubuc	Lessard	Soucy
Bernier	Dupuis	MacMillan	Théberge
Blackburn	Fournier	Marcoux	Thériault
Boulet	Gabias	Marsan	<i>[Anjou]</i>
Brodeur	Gaudet	Moreau	Tomassi
Charest	Gauthier	Morin	Vallières
<i>[Matane]</i>	Gautrin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Vien
Charlebois	Hamad	Normandeau	
Cholette	James	Ouimet	
Clermont	Jérôme-Forget	Paquet	

5 juin 2006

Sur la motion de Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, proposant l'ajournement du débat sur la motion de scission présentée par M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques :

(Vote n° 48)

POUR - 30

Bédard	Cousineau	Lelièvre	Richard
Bergeron	Deslières	Lemay	Robert
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lemieux	Simard
Boucher	Doyer	Maltais	Thériault
Bourdeau	Dufour	Morin	<i>[Masson]</i>
Caron	Grondin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Valois
Champagne	Jutras	Papineau	Vermette
Charest	Legault	Picard	
<i>[Rimouski]</i>	<i>[Rousseau]</i>	Pinard	

CONTRE - 54

Auclair	Clermont	James	Ouimet
Audet	Copeman	Jérôme-Forget	Paquin
Bachand	Corbeil	Kelley	Pelletier
<i>[Arthabaska]</i>	Couillard	Lafrenière	Perreault
Beauchamp	Courchesne	Lamquin-Éthier	Reid
Béchar	Delisle	L'Écuyer	Rioux
Bernard	Descoteaux	Legault	Soucy
Bernier	Després	<i>[Chambly]</i>	Théberge
Blackburn	Dubuc	Lessard	Thériault
Boulet	Dupuis	MacMillan	<i>[Anjou]</i>
Brodeur	Gabias	Marcoux	Tomassi
Charest	Gaudet	Marsan	Vallières
<i>[Matane]</i>	Gauthier	Moreau	Vien
Charlebois	Gautrin	Morin	Whissell
Cholette	Hamad	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

5 juin 2006

Sur la motion de scission présentée par M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques :

(Vote n° 49)

POUR - 31

Bédard	Cousineau	Lelièvre	Richard
Bergeron	Deslières	Lemay	Robert
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lemieux	Simard
Boucher	Doyer	Maltais	St-André
Bourdeau	Dufour	Morin	Thériault
Caron	Grondin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	<i>[Masson]</i>
Champagne	Jutras	Papineau	Valois
Charest	Legault	Picard	Vermette
<i>[Rimouski]</i>	<i>[Rousseau]</i>	Pinard	

CONTRE - 53

Auclair	Copeman	Jérôme-Forget	Ouimet
Audet	Corbeil	Kelley	Paquin
Bachand	Couillard	Lafrenière	Pelletier
<i>[Arthabaska]</i>	Courchesne	Lamquin-Éthier	Perreault
Béchar	Delisle	L'Écuyer	Reid
Bernard	Descoteaux	Legault	Rioux
Bernier	Després	<i>[Chambly]</i>	Soucy
Blackburn	Dubuc	Lessard	Théberge
Boulet	Dupuis	MacMillan	Tomassi
Brodeur	Gabias	Marcoux	Vallières
Charest	Gaudet	Marsan	Vien
<i>[Matane]</i>	Gauthier	Moreau	Whissell
Charlebois	Gautrin	Morin	
Cholette	Hamad	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	
Clermont	James	Normandeau	

5 juin 2006

Sur la motion d'ajournement du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, présentée par Mme Maltais (Taschereau) :

(Vote n° 50)

POUR - 28

Bédard	Cousineau	Lemay	Simard
Bergeron	Deslières	Lemieux	Thériault
Bertrand	Dionne-Marsolais	Maltais	<i>[Masson]</i>
Boucher	Doyer	Morin	Valois
Bourdeau	Dufour	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Caron	Girard	Papineau	
Champagne	Legault	Pinard	
Charest	<i>[Rousseau]</i>	Richard	
<i>[Rimouski]</i>	Lelièvre	Robert	

CONTRE - 52

Auclair	Clermont	Hamad	Normandeau
Audet	Copeman	James	Ouimet
Bachand	Corbeil	Jérôme-Forget	Paquin
<i>[Arthabaska]</i>	Couillard	Kelley	Pelletier
Béchar	Courchesne	Lamquin-Éthier	Perreault
Bernard	Delisle	L'Écuyer	Reid
Bernier	Descoteaux	Legault	Rioux
Blackburn	Després	<i>[Chambly]</i>	Soucy
Boulet	Dubuc	Lessard	Théberge
Brodeur	Dupuis	MacMillan	Tomassi
Charest	Gabias	Marcoux	Vallières
<i>[Matane]</i>	Gaudet	Marsan	Vien
Charlebois	Gauthier	Moreau	Whissell
Cholette	Gautrin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	